

## ARRÊTÉ N° 2017\_027

ARRÊTÉ DE TRAVAUX - FMProjet - RD 983 et RD 179

DU 15 MAI AU 15 JUIN 2017

Le Maire au nom de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par FMProjet – 120 avenue du Maréchal Leclerc – 33130 BEGLES concernant le projet de montée en débit du Conseil Départemental du 78 NUMERIQUE à Gambais,

Considérant que les travaux vont nécessiter la réglementation du stationnement et de la circulation sur la RD 983 rue de Goupigny et rue de Laverdy et la RD 179 avenue de Neuville à Gambais,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1.** A partir du 15 mai 2017 et ce jusqu'au 15 juin 2017, le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du chantier. La circulation sera alternée en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2.** Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.** Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires qui seront mis en place par FMProjet exécutant ou faisant exécuter ces travaux. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4.** La signalisation devra être conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

**ARTICLE 5.** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE
- FMProjet
- Direction des Routes et des Transports
- Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à GAMB AIS, le 04 mai 2017

Le Maire,

Régis BIZEAU

